



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**

800 Burrard Street, Room 219

800, rue Burrard, pièce 219

Vancouver, BC V6Z 0B9

Bid Fax: (604) 775-7526

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Balayeuse de piste d'aéroport	
Solicitation No. - N° de l'invitation T7061-190010/A	Date 2019-12-09
Client Reference No. - N° de référence du client T7061-190010	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VAN-531-8705	
File No. - N° de dossier VAN-9-42178 (531)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-01-20	Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mak, Goretti M.	Buyer Id - Id de l'acheteur van531
Telephone No. - N° de téléphone (604) 363-0582 ()	FAX No. - N° de FAX (604) 775-7526
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Transport Canada SANDSPIT AIRPORT 1 Airport Road SANDSPIT British Columbia V0T1T0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region

219 - 800 Burrard Street

800, rue Burrard, pièce 219

Vancouver, BC V6Z 0B9

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE OF CONTENTS

ARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS INSTRUCTIONS	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2 BESOIN.....	2
1.3 COMPTE RENDU.....	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 ENQUIRIES - BID SOLICITATION.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	11
6.2 BESOIN.....	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	11
6.4 DURÉE DU CONTRAT	11
6.5 RESPONSABLES.....	12
6.6 DURÉE PAIEMENT.....	12
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	13
6.8 ATTESTATIONS.....	13
6.9 LOIS APPLICABLES	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	13
6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	14
6.12 GARANTIE - ENTREPRENEUR RESPONSABLE DE TOUS LES FRAIS.....	14
ANNEX "A"	15
REQUIREMENT	15
ANNEXE "B"	23
BASE DE PAIEMENT	23
ANNEXE "C" TO PART 3 OF THE BID SOLICITATION	24
FORMULAIRE A - FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION	25
FORMULAIRE B : FORMULAIRE DE JUSTIFICATION À L'APPUI DE LA CONFORMITÉ TECHNIQUE	26

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro T7061-180018/A, datée du 23 Octobre, 2018, dont la date de clôture était le 11 Decembre 11, 2018, à 1400. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

ARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS INSTRUCTIONS

1.1 Exigences relatives à la sécurité

There is no security requirement applicable to this requirement.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.5 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Les instructions uniformisées 2003 sont modifiées comme suit :

- l'article 08, Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postel, est modifié comme suit :

le sous-article 2. est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit :

2. Connexion postel

- a. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises à l'aide du [service Connexion postel](#) offert par la Société canadienne des postes.

-
- i. TPSGC, région de la capitale nationale : La seule adresse de courriel acceptable avec Connexion postal pour transmettre une réponse à une demande de soumissions établie par l'administration centrale de TPSGC est :
tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca
ou le cas échéant, l'adresse courriel indiquée dans la demande de soumissions.
- ii. Bureaux régionaux de TPSGC : La seule adresse de courriel acceptable avec Connexion postal pour transmettre une réponse à une demande de soumissions établie par les bureaux régionaux de TPSGC est indiquée dans la demande de soumissions.
- iii.
- b. Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion postal, le soumissionnaire doit utiliser l'une des deux options suivantes :
- i. envoyer directement sa soumission uniquement à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC précisée à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou
- ii. envoyer dès que possible et, dans tous les cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de soumissions (afin de garantir une réponse), un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC précisée pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postal reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
- c. Si le soumissionnaire envoie un courriel demandant le service Connexion postal à l'Unité de réception des soumissions précisée dans la demande de soumissions, un agent de l'Unité de réception des soumissions entamera alors la conversation Connexion postal. La conversation du service Connexion postal créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder au message dans la conversation et à prendre les mesures nécessaires pour répondre. Le soumissionnaire pourra transmettre sa soumission en réponse à la notification à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- d. Si le soumissionnaire utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation Connexion postal ouverte jusqu'à au moins 30 jours ouvrables après la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- e. Le numéro de la demande de soumissions devrait être indiqué dans le champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.
- f. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postal. Si le soumissionnaire n'en a pas, il peut utiliser l'adresse de l'Unité de réception des soumissions indiquée dans la demande de soumissions pour s'inscrire au service Connexion postal.
- g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion postal, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des soumissions. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
- i. réception d'une soumission brouillée, corrompue ou incomplète;
- ii. disponibilité ou état du service Connexion postal;
- iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
- iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
- v. défaut de la part du soumissionnaire de bien indiquer la soumission;
- vi. illisibilité de la soumission;
- vii. sécurité des données contenues dans la soumission;
- viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion postal.
- h. L'Unité de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de la soumission au moyen de la conversation Connexion postal, peu importe si la

conversation a été initiée par le fournisseur à l'aide de sa propre licence ou par l'Unité de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de soumission et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.

- i. Les soumissionnaires doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel pour l'Unité de réception des soumissions lorsqu'ils amorcent une conversation dans Connexion postel ou communiquent avec l'Unité de réception des soumissions et ne doivent pas se fier à l'exactitude d'un copié-collé de l'adresse courriel dans le système Connexion postel.
- j. Une soumission transmise par le service Connexion postel constitue la soumission officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l'article 05.

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 180 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, C-B V6Z 0B9

TPSGC.RPRceptiondessoumissions-PRBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca - Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux instructions uniformisées. (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/23#transmission-par-telecopieur>)

2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard 20

jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.3 Enquiries - Bid Solicitation

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 14 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

3.1.1 Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

3.1.2 Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)
Section II: Soumission financière (2 copies papier)
Section III: Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

3.1.3 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

La soumission technique comprend ce qui suit :

i. Formulaire de présentation des soumissions:

Les soumissionnaires devraient joindre le formulaire de présentation des soumissions à leur soumission. Ce formulaire constitue un document général sur lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation de la soumission et de l'attribution du contrat, tels que le nom d'une personne-ressource, leur numéro d'entreprise – approvisionnement, leur statut en vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, etc. L'utilisation de ce formulaire pour fournir les renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.

ii. Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique :

Dans la soumission technique, le soumissionnaire doit prouver sa conformité ainsi que celle [de la solution qu'il propose aux articles de l'annexe A (Besoin) précisés dans le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. Il n'est pas obligatoire que le formulaire de justification

à l'appui de la conformité technique traite des parties de la présente demande de soumissions qui ne sont pas mentionnées dans le formulaire.

Soumissionnaires:

- a) doivent indiquer le nom de marque ainsi que le modèle ou le numéro de pièce du produit proposé;
- b) doivent fournir les spécifications complètes et les documents techniques démontrant que le produit proposé satisfait aux exigences obligatoires indiquées dans l'invitation à soumissionner (formulaire B).

Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Référence » du formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, où les soumissionnaires doivent inclure l'endroit précis où se trouvent les documents d'accompagnement, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander au soumissionnaire de lui préciser l'endroit approprié dans le document.

Dans l'évaluation des soumissions, le Canada peut, sans toutefois être obligé de le faire, demander aux soumissionnaires de démontrer, à leurs propres frais, que le produit qu'ils proposent satisfait à toutes les exigences obligatoires indiquées dans la demande de soumissions.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.4 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté. L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.5 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions incluant les critères d'évaluation technique et financier mentionnés ci-bas.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire » constituent des exigences obligatoires. Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires, sans exception, seront déclarées irrecevables et rejetées.

Une liste complète des spécifications de rendement minimales obligatoires est fournie ci-dessous dans le Tableau de conformité. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement que chacune des spécifications obligatoires est respectées.

a. Les soumissionnaires **doivent** démontrer la conformité du produit proposé relativement à chacune des spécifications de rendement du Tableau de conformité en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.

b. Les soumissionnaires sont priés d'indiquer comment ils satisfont à chacune des spécifications de rendement en consignants ce renseignements en vertu de la spécification de rendement offert la colonne dans le formulaire d'attestation de la conformité technique.

c. La documentation technique à l'appui, y compris, mais sans s'y limiter, les feuilles de spécifications, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doit être fournie avec la soumission à la clôture de l'invitation à soumissionner et doit faire l'objet de renvois dans le Tableau de conformité pour chaque spécification de rendement, et ce, pour indiquer l'endroit qui démontre la conformité dans la documentation technique à l'appui. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que la documentation technique à l'appui fournit suffisamment de détails pour certifier que les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications de rendement. Si aucun document technique justificatif n'a été publié, le soumissionnaire doit préparer un exposé écrit complet expliquant en détail comment sa proposition est conforme sur le plan technique.

4. Si la documentation technique justificative susmentionnée n'a pas été fournie à la date de clôture de l'invitation à soumissionner, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'il doit la transmettre dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis. À défaut de donner suite à la demande de l'autorité contractante dans les délais prévus, la soumission sera jugée non recevable et rejetée.

Les exigences techniques obligatoires sont décrites à l'annexe A.

4.1.2 Évaluation financière Évaluation du prix – Bid

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens Clause du Guide des.

Aux fins d'évaluation, le prix soumissionné total à l'aide des tableaux de prix remplis par les soumissionnaire sera calculée comme suit :

Commande initiale

Les soumissionnaires doivent fournir de prix unitaire ferme. Le prix unitaire doivent inclure tous les droits de douane; les taxes de vente sont en sus.

Biens Optionnels:

Les soumissionnaires doivent indiquer des prix unitaires fermes pour les biens optionnels, FAB destination, inclure les coûts d'expédition et de déchargement, détaillées à l'annexe B

Prix non indiqués: On demande aux soumissionnaires d'entrer 0,00\$ pour tout article qu'ils ne comptent pas facturer ou qui ont déjà été ajoutés à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vierge, le Canada considérera le prix comme étant 0,00\$ aux fins d'évaluation et pourrait demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bel et bien 0,00\$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé ajouter ou à modifier un prix lors de cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un champ vierge est de 0,00\$, sa soumission sera déclarée non recevable.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clauses du Guide des CCUA A0031 (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-iff/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

Solicitation No. - N° de l'invitation
T7061-190010/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T7061-190010

File No. - N° du dossier
VAN-9-42178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe B du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 livraison

6.4.1.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____.

6.4.1.2 Livraison totale (Biens optionnels)

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale dans les _____ jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat (date de la commande).

6.4.1.3 Instructions d'expédition - franco à bord Destination

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

FOB Destination,

Transport Canada
Sandspit Airport
1 Airport Road
Sandspit, BC V0T 1T0

incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables. Les taxes de vente sont en sus.

6.4.2 Livraison et déchargement

Clause du *Guide des CCUA* D0018C (2007-11-30), Livraison et déchargement

Solicitation No. - N° de l'invitation
T7061-190010/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T7061-190010

File No. - N° du dossier
VAN-9-42178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Goretti Mak, Spécialiste en approvisionnement
Approvisionnements Vancouver / Direction générale de l'approvisionnement / Région du Pacifique
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
800 rue Burrard, Bureau 219
Vancouver (C.-B.) V6Z 0B9

Tél cell: (604) 363-0582
Télécopieur : (604) 775-7526
Courriel: Goretti.Mak@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'Énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

6.6 Durée Paiement

6.6.1 Base de paiement

Solicitation No. - N° de l'invitation
T7061-190010/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T7061-190010

File No. - N° du dossier
VAN-9-42178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix de lot ferme précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

SACC Manual clause [C6000C](#) (2017-08-17) Limite de prix

6.6.3 Méthode de paiement (Pour chaque zone de projet)

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12) Paiement unique

6.6.4 Instructions relatives à la facturation - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21), biens (complexité moyenne)
- (c) Annexe A, Besoin;
- (d) Annexe B, Base de paiement;

Solicitation No. - N° de l'invitation
T7061-190010/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T7061-190010

File No. - N° du dossier
VAN-9-42178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

-
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.11 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

Clause du *Guide des CCUA* B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

6.12 Garantie - Entrepreneur responsable de tous les frais

L'article 09 intitulé Garantie des conditions générales 2010A est modifié en supprimant le paragraphe 2 en le remplaçant par ce qui suit :

L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur pour leur remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, lorsque le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent. Lorsque l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent, l'entrepreneur est responsable de tous les coûts engagés pour les réparations ou rectifications nécessaires et le Canada ne remboursera pas l'entrepreneur pour ces coûts.

Toutes les autres dispositions de la garantie demeurent en vigueur.

ANNEX "A"

REQUIREMENT

Fournir et livrer une balayeuse remorquée munie d'un timon et tous les accessoires normalement fournis et installés sur ce type d'appareil, qu'ils soient mentionnés ou non dans les présentes, afin de garantir un fonctionnement fiable et efficace dans toutes les conditions d'utilisation pour Transports Canada, aéroport de Sandspit, en Colombie-Britannique.

1. PORTÉE

1.1 Fournir à Transports Canada, aéroport de Sandspit, une (1) **nouveau** balayeuse de piste remorquée avec timon tel qu'indiqué dans la demande de proposition (DP).

Tous les éléments inscrits dans les sections 2 à 6 de la présente spécification doivent être compris dans la configuration de base.

2. EXIGENCES GÉNÉRALES

2.1 La balayeuse livrée en vertu de la présente spécification doit être une balayeuse commerciale standard du modèle le plus récent.

La balayeuse de piste proposée doit avoir été éprouvée en cours d'exploitation et bon nombre de balayuses identiques doivent être en service dans l'industrie; celles-ci doivent avoir été éprouvées dans les conditions d'exploitation auxquelles elles sont destinées pendant au moins 1 an avant la demande de proposition.

2.2 **Vue d'ensemble** – La balayeuse livrée en vertu de la présente spécification doit être une balayeuse de piste remorquée de service moyen pouvant être utilisée à 40 km/h.

Elle doit être équipée d'une brosse d'au moins 4,2 m (13,75 pi) de largeur, d'un moteur d'une puissance continue d'au moins 204 KW (265 CV) et d'une soufflante d'au moins 20 000 pi³/min.

Elle doit être livrée avec tous les accessoires standard nécessaires pour garantir sa fiabilité et son efficacité dans toutes les conditions d'exploitation, peu importe que ceux-ci aient été exigés ou non. Le ou les tracteurs fournis doivent être livrés avec tous les accessoires standard nécessaires, peu importe que ceux-ci aient été exigés ou non.

2.3 **Conditions d'exploitation** – La balayeuse de piste livrée doit être neuve et opérationnelle dès réception aux endroits mentionnés à l'article 1.0.

Elle doit pouvoir être utilisée continuellement pendant une période de 24 heures à une vitesse de 40 km/h, au maximum des CV spécifiés, sans bris de ses composants, la brosse étant réglée dans un ajustement de 10 à 15 cm (de 4 à 6 po) de patron.

La brosse ne doit pas sautiller et les roues ne doivent pas produire de shimmy alors que la balayeuse est utilisée pour enlever de la neige, de la gadoue et des débris à une vitesse de 40 km/h, avec un ajustement de 10 à 15 cm (4 à 6 po) de patron.

2.4 Exigence — Dans la présente spécification, les mots, locutions et expressions « doit, doivent, au moins, au plus, ne doit pas dépasser » font référence à une exigence. Aucune dérogation à cette exigence n'est autorisée.

Dans les cas où la demande de proposition vise plus d'un équipement, l'emploi du singulier implique également les autres unités, sauf lorsque spécifié autrement.

2.5 **Réponses** — Toute réponse doit indiquer clairement si l'item rencontre ou non les exigences. Une approximation est inacceptable et toute omission de réponse sera considérée comme un cas de non-conformité.

3.0 NORMES ET RÈGLEMENTS

Sauf indication contraire, toutes les normes et exigences indiquées dans le présent document font référence aux versions les plus récentes.

4.0 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA LIVRAISON

4.1 Préparation précédant la livraison

La préparation précédant la livraison doit être exécutée par le manufacturier.

La balayeuse de piste doit être préparée et lubrifiée uniquement avec des produits spécifiques d'Esso* adaptés aux conditions climatiques de la région à laquelle elle est destinée.

(*Que des produits Esso sont disponibles à Sandspit)

4.2 Livraison – À l'aéroport de Sandspit selon les ententes ultérieures avec Transports Canada.

4.3 Documentation — Toute la documentation pertinente doit être fournie au destinataire en même temps que la balayeuse.

4.4 Inspection – L'entrepreneur doit s'assurer que la balayeuse a été testée et inspectée complètement et qu'elle est en tous points conforme aux exigences avant la livraison.

Transports Canada se réserve le droit d'inspecter la machine à n'importe quelle étape de la production et de faire corriger tout défaut de conformité.

Une inspection finale doit être exécutée par le consignataire à la livraison.

5.0 GARANTIE ET MANUELS

5.1.1 Manuels – La balayeuse doit être livrée avec une version anglaise des manuels d'exploitation et des manuels d'entretien de l'ensemble de la machine. Chaque manuel d'entretien doit indiquer la marche à suivre pour l'installation de toutes les composantes. Le manuel d'entretien doit aussi renfermer les dessins d'assemblage de toutes les composantes.

5.1.2 La balayeuse doit être livrée avec une version anglaise du catalogue de pièces. Chaque manuel doit indiquer la référence, l'adresse et le numéro de téléphone du fabricant de chaque ensemble.

5.1.3 La balayeuse doit être livrée avec une version anglaise des manuels d'entretien et des catalogues de pièces du **fabricant du matériel d'origine**, cela pour chacun des ensembles constituants.

5.1.4 Si disponible, fournir un cours d'entraînement en anglais sur vidéo, montrant les principales opérations et les procédures de maintenance préventive.

5.2 Période de garantie — Tous les ensembles (moteurs, ponts, boîtes d'engrenage, différentiels, soufflante, embrayage et dispositif d'entraînement de la brosse) doivent être protégés par une garantie couvrant les pièces et la main-d'œuvre pendant une période d'au moins 2 000 h d'utilisation ou de 24 mois selon la première condition à se présenter et prenant effet à compter de la date de livraison de la balayeuse à Sandspit.

Tous les composants, à l'exception des ensembles ci-dessus mentionnés, doivent être protégés par une garantie couvrant les pièces et la main-d'œuvre pendant une période d'au moins 1 000 h d'utilisation ou de 18 mois et prenant effet à compter de la date de mise en service de la balayeuse.

5.3 Réclamation de garantie — Si les réparations demandées n'ont pas été commencées dans les 48 heures de la demande, Transports Canada se réserve le droit d'effectuer les réparations et facturer le fournisseur pour les pièces et les heures n'excédant pas le temps standard alloué pour la réparation et le tarif horaire en vigueur pour le personnel de métier à Transports Canada.

5.4 Concessionnaire — Préciser le concessionnaire qui sera responsable des réparations sous garantie ainsi que le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter si des réparations s'avéraient nécessaires. Le fournisseur doit fournir un estimé du temps des réparations dans un délai de 24 heures suivant une demande de réparation. Tant que la garantie demeure applicable, le fournisseur devra faire les réparations et les entretiens usuels sans frais additionnels au lieu de livraison ou assumer lui-même le transport (remorquage, assurances, repas, hébergement, salaire, le cas échéant, etc.) de la balayeuse si sa réparation ne peut être faite sur place. Précisons que les installations de l'aéroport de Sandspit comprennent un garage d'entretien d'équipements lourds mettant à la disposition des mécaniciens l'ensemble des outils habituels pour leur travail (lift, jack, équipements pneumatiques et hydrauliques, etc.). Pour tout déplacement pouvant

Solicitation No. - N° de l'invitation
T7061-190010/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T7061-190010

File No. - N° du dossier
VAN-9-42178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

détériorer la condition de la balayeuse devant être réparée, cette dernière devra être transportée sur une plate-forme.

5.4 Dépôt de réparation — Responsable de l'exécution de toutes réparations au titre de la garantie requises.

DÉPÔT DE RÉPARATION

ADRESSE : _____

NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE :

Numéro de téléphone : _____

6.0 Caractéristiques de la balayeuse de piste

6.1 Exigences générales

6.1.1 L'unité doit être une balayeuse de piste remorquée avec timon.

6.1.2 **L'unité doit être soit entraînée mécaniquement par des arbres et des chaînes, soit à entraînement hydraulique.** Tout autre type d'entraînement n'est pas acceptable.

6.1.3 Tous les coussinets, les pivots et les pièces mobiles susceptibles de s'user doivent être protégés contre l'infiltration de saletés et d'humidité, et dotés d'un dispositif de graissage.

6.1.4 La balayeuse de piste doit être remorquée dans le même axe que le véhicule. Aucune charge latérale ne doit s'exercer sur les pneus.

6.1.5 Le poids maximum alloué sera de 7272 kg (16000 lbs).

6.1.6 La balayeuse doit pouvoir fonctionner dans des conditions de température variant de -40 °C à +40 °C.

6.1.7 La balayeuse doit pouvoir donner son plein rendement sur des surfaces de béton et d'asphalte.

6.1.8 La balayeuse doit pouvoir tourner en décrivant un cercle d'un diamètre d'au plus 65 pieds

6.1.9 La balayeuse doit pouvoir fonctionner pendant une période d'au moins 24 heures sans exiger de réglage ni de graissage.

6.2 Performance

6.2.1 La balayeuse doit pouvoir être utilisée à une vitesse de 40 km/h sans que la brosse sautille ou que les roues produisent du shimmy dans un ajustement de 10 à 15 cm (4 à 6 po) de patron.

6.2.2 Le régime de la brosse doit se situer entre 525 et 650 tr/min.

6.2.3 La brosse doit avoir au moins 4,2 m (13.75 pi.) de largeur.

6.2.4 La brosse doit pouvoir être orientée vers la droite et vers la gauche suivant un angle d'au moins 30 degrés par rapport à l'axe transversal

6.2.5 La balayeuse doit pouvoir enlever au moins 80 pour cent de la gadoue et la neige laissée par les chasse-neige, cela jusqu'à une épaisseur de 13 mm (1/2 po), pour une neige dont la densité varie de 128 à 240 kg/m³ (de 8 à 15 lb/pi.²) et à une vitesse de 40 km/h, avec ajustement de 10 à 15 cm (4 à 6 po) de patron.

6.2.6 La balayeuse doit pouvoir enlever les dépôts de sable, la poussière, l'eau et les débris légers présents sur la piste alors qu'elle est remorquée à sa vitesse maximale de 40 km/h, avec ajustement de 10 à 15 cm (4 à 6 po) de patron.

6.3 Dimensions

6.3.1 La longueur hors tout mesurée entre l'œil de remorquage et l'arrière de la balayeuse ne doit pas dépasser 11,8 m (39 pieds).

6.3.2 La largeur hors tout, tous les composants étant installés, ne doit pas dépasser 4,9 m (16 pieds).

6.3.3 Le dégagement entre la brosse en position relevée et le sol doit être d'au moins 10 cm (4 po); cette

valeur vaut pour une brosse neuve.
6.3.4 La hauteur hors tout de tous les composants ne soit pas dépasser 3 m (10 pieds).
6.4 Moteur
6.4.1 La balayeuse doit être équipée d'un moteur diesel refroidi à l'eau d'une marque reconnue. Si leur conception l'exige, les moteurs doivent intégrer des chemises de cylindre humides remplaçables.
6.4.2 Le moteur doit avoir une puissance nette continue d'au moins 204 KW (265 CV). Le manufacturier doit fournir la littérature indiquant les rendements obtenus, incluant le diagramme de la courbe de performance du moteur.
6.4.3 Le moteur doit avoir un couple nominal d'au moins 850 lb/pi au maximum du couple.
6.4.4 Le régime maximal autorisé du moteur ne doit pas dépasser 2 200 tr/min; un régime maximal de 1 800 tr/min est souhaitable.
6.4.5 Le moteur doit être muni d'un filtre à air de service intense bi-étagé.
6.4.6 Le circuit de refroidissement doit comporter un filtre de liquide de refroidissement à élément filtrant remplaçable.
6.4.7 Le circuit de carburant doit être muni d'un filtre de carburant à séparateur d'eau comportant un bol de verre et un élément remplaçable.
6.4.8 Fournir un thermostatiques ou hydraulique embrayage du ventilateur contrôlé pour le système de refroidissement si pas « Air à air ».
6.4.9 Les flexibles doivent être du type à la silicone et raccordés au moyen de brides-ressorts.
6.4.10 Le circuit de refroidissement doit comprendre un radiateur de service intense.
6.4.11 Le moteur doit être équipé d'un chauffe-bloc d'au moins 1 500 watts immergé dans le liquide de refroidissement; le chauffe-bloc doit être muni d'un cordon d'alimentation de 4,6 m (15 pieds), amovible et muni d'une fiche.
6.4.12 Fournissez un système d'échappement vertical muni d'un silencieux qui se termine par un coude ou par un couvercle à charnière.
6.4.13 Le moteur doit être équipé d'un dispositif d'arrêt automatique réagissant aux conditions suivantes : faible pression d'huile moteur, surchauffe du liquide de refroidissement, bas niveau de liquide de refroidissement, bas niveau de liquide hydraulique et surchauffe du différentiel.
6.5 CADRE
6.5.1 La balayeuse doit être munie d'un cadre ultra-robuste soudé.
6.5.2 Le cadre doit être en acier de construction.
6.5.3 La section transversale doit être suffisamment épaisse pour prévenir une déformation du cadre.
6.6 TIMON
6.6.1 La balayeuse doit être une balayeuse de piste remorquée avec timon.
6.6.2 La barre de remorquage doit comprendre une roulette pivotante sur 360°. Le pneu de roulette pivotante doit être identique au pneu du châssis de la balayeuse.
6.6.3 L'œillet doit être remplaçable, de bonne qualité et compatible avec le crochet d'attelage déjà monté sur le remorqueur à l'aéroport Sandspit.
6.6.4 La barre de remorquage doit être munie d'un système à ressort pour faciliter sa manipulation ainsi que de deux chaînes de sécurité avec crochets de sécurité.
6.6.5 La longueur de bras de remorquage doit être tenue à un minimum tout en offrant un rayon de braquage maximum au tracteur, sans causer une accumulation de neige sur le remorqueur.
6.7 CAPOT
6.7.1 Le capot doit être de construction durable et il doit protéger les grands ensembles de la balayeuse contre les intempéries.
6.7.2 Le capot doit comporter des trappes d'accès sur au moins deux côtés. Les trappes d'accès doivent être dimensionnées pour faciliter l'entretien et la réparation des composants.
6.7.3 La partie supérieure du capot doit se replier ou pouvoir être enlevée facilement de sorte que le moteur puisse être déposé facilement.
6.7.4 Les trappes d'accès doivent être retenues en place par des loquets.

6.7.5 Les trappes d'accès et le capot, si sa partie supérieure est repliable, doivent être équipées d'un mécanisme de blocage en position d'ouverture facile à manœuvrer.

6.7.6 L'enceinte doit comporter un dispositif d'éclairage permettant l'entretien pendant la nuit.

6.8 RÉSERVOIR DE CARBURANT

6.8.1 Le réservoir de carburant doit avoir un volume d'eau d'au moins 300 litres.

6.8.2 **L'agent de remplissage doit être à gauche pour faciliter le ravitaillement en carburant avec notre situation à ne pas mettre en danger la sécurité de l'exploitant**, avec inclinaison et accès vers l'arrière pour permettre d'effectuer l'alimentation en étant situé à l'arrière des roues.

6.8.3 L'inscription « DIESEL FUEL ONLY » doit figurer près de l'orifice de remplissage en lettres de 2 pouces.

6.9 SYSTÈME ÉLECTRIQUE

6.9.1 La balayeuse doit être équipée d'un système électrique de 12 volts.

6.9.2 Le système électrique doit comprendre au moins trois batteries « DELCO » sans entretien de la série 1110 ou 1200 ayant une intensité de démarrage à froid d'au moins 1 500 ampères. **Si le système utilise seulement deux batteries, celles-ci doivent avoir une intensité de démarrage à froid d'au moins 2 000 ampères. Le minimum de 1 500 ampères d'intensité de démarrage à froid est uniquement acceptable pour un système à trois batteries.**

6.9.3 Le système électrique doit comprendre un alternateur « DELCO » de type 25 SI ou 30 SI ayant un débit d'au moins 85 ampères.

6.9.4 Le système électrique doit comprendre un phare stroboscopique, de couleur ambre, double clignotement, avec basse et haute intensité à 16J. Le modèle extra-robuste 1262, Phase II de Target-Tech rencontre nos exigences. Toute équivalence est acceptable, mais aucune dérogation ne sera autorisée. Le phare sera monté sur la partie la plus haute de la balayeuse.

6.9.5 Le système électrique doit comprendre au moins deux projecteurs servant à éclairer la brosse et son mécanisme d'entraînement.

6.9.6 La balayeuse doit être munie de feux LED pour le freinage et le feu à trois intensités. Les feux de position seront des feux de positionnement conventionnels. Tous doivent être étanches et résistants aux vibrations.

6.9.7 Tout le câblage doit être protégé par une gaine. Celle-ci doit également être protégée et elle doit être fixée au cadre à suffisamment d'endroits.

6.9.8 Le câblage doit être codé de couleurs ou identifié tous les 6 pouces. L'identification du circuit doit être attachée à chaque bout du câble.

6.9.9 Le moteur doit être muni d'un démarreur 12 volts.

6.9.10 Chaque circuit doit être protégé soit par un fusible, soit par un disjoncteur, localisé dans un endroit commun du tableau de bord.

6.10 EMBRAYAGE DE LA PRISE DE FORCE

6.10.1 L'embrayage de la prise de force doit être dimensionné en fonction du couple et de la puissance du moteur.

6.10.2 L'embrayage doit être du type ultra-robuste à détente brusque et il doit être monté directement sur le volant du moteur.

6.10.3 Le fabricant doit joindre un document attestant que la prise de force convient à l'usage auquel elle est destinée.

6.10.4 **L'engagement de l'embrayage doit être installé à l'extérieur de l'unité et doit être rempli par un manuel de mécanisme assurant un moyen facile et de son exploitation sécuritaire pour l'opérateur.**

6.11 MÉCANISME D'ENTRAÎNEMENT DE LA BROSSSE

6.11.1 **Le balai doit être mécanique, ou être d'une conception ou être un produit équivalent ayant été éprouvé dans des conditions de neige lourde et mouillée et qui possède la même fiabilité démontrée.** Un entraînement hydraulique n'est pas acceptable.

6.11.2 La brosse peut être soit mécaniquement ou conduit hydraulique de la end(s). Les lecteurs Centre balai ne seront pas acceptées.
6.11.3 L'entraînement à chaîne doit être muni d'un tendeur de chaîne. Cette exigence s'applique aux systèmes mécaniques, mais pas aux systèmes hydrauliques.
6.11.4 Les roues dentées et les paliers doivent être montés dans un carter leur garantissant un graissage suffisant et les protégeant de l'humidité et de la poussière. Cette exigence s'applique aux systèmes mécaniques, mais pas aux systèmes hydrauliques.
6.11.5 Les carters de chaîne doivent comporter des plaques de regard faciles à enlever et permettant un accès facile à tous les composants de l'entraînement. Cette exigence s'applique aux systèmes mécaniques, mais pas aux systèmes hydrauliques.
6.11.6 Le régime de la brosse doit être d'au moins 525 tr/min et d'au plus 650 tr/min. Cette exigence s'applique aux systèmes mécaniques, mais pas aux systèmes hydrauliques.
6.12 DIFFÉRENTIEL
6.12.1 La capacité maximum du différentiel de la balayeuse doit être de 105 % du couple maximum du moteur. Cette exigence s'applique aux systèmes mécaniques, mais pas aux systèmes hydrauliques.
6.12.2 Le différentiel doit être facilement démontable. Cette exigence s'applique aux systèmes mécaniques, mais pas aux systèmes hydrauliques.
6.12.3 Les coussinets du différentiel doivent être extra robustes pour répondre à la demande de poussée violente et à la puissance de couple imposée. Cette exigence s'applique aux systèmes mécaniques, mais pas aux systèmes hydrauliques.
6.12.4 Les coussinets du différentiel doivent être continuellement lubrifiés. Cette exigence s'applique aux systèmes mécaniques, mais pas aux systèmes hydrauliques.
6.13 SUPPORT DE LA BROSSE
6.13.1 Le support de la brosse doit reposer sur au moins deux roues pivotantes (360 degrés).
6.13.2 Les roues doivent être munies d'un amortisseur servant à empêcher le shimmy jusqu'à 50 km/h.
6.13.3 La brosse doit comporter un capot constitué d'un panneau supérieur fixe. Le capot doit être configuré pour empêcher l'accumulation de neige.
6.13.4 Le support doit pouvoir supporter les poids de la brosse constituée d'un jeu complet d'anneaux en fils d'acier plus le poids de la charge de neige maximale pouvant s'accumuler sur le capot.
6.13.5 Le support de la brosse doit pouvoir être orienté de 30 degrés vers la droite à 30 degrés vers la gauche.
6.13.6 Les butées de la brosse doivent pouvoir supporter la pression maximale exercée par le mécanisme de rotation de celle-ci.
6.14 BROSSE
6.14.1 La brosse doit avoir au moins 4,2 m (13,75 pieds) de largeur.
6.14.2 L'âme de la brosse doit être équilibrée.
6.14.3 L'âme de la brosse doit avoir 273 mm (10,75 po) de diamètre. Aucune dérogation n'est autorisée.
6.14.4 La brosse doit être complète à la livraison, c'est-à-dire qu'elle doit être constituée d'au moins 120 anneaux en fils d'acier approuvés par Transports Canada.
6.14.5 La brosse doit tourner dans un palier monté dans une chaise à chaque extrémité. Les paliers doivent être faciles à remplacer et ils doivent être munis d'un graisseur facilement accessible.
6.14.6 Le dégagement entre la brosse et le sol doit être d'au moins 10 cm (4 po.); cette valeur vaut pour une brosse constituée d'anneaux neufs.
6.14.7 La brosse doit être munie d'un mécanisme de réglage de section de balayage avec blocage.
6.14.8 Le mécanisme de réglage de section de balayage doit être facilement accessible.
6.14.9 Le mécanisme de réglage de section de balayage doit procurer une plage de réglage de 25 mm (1 po) à 228 mm (9 po) sans usure prématurée de la brosse.
6.14.10 Une réserve de l'âme de la brosse du type spécifié doit être fournie.
6.15 SOUFFLANTE

6.15.1 La balayeuse doit être équipée d'une soufflante entraînée mécaniquement ayant pour rôle d'éliminer les résidus laissés par la brosse. La soufflante doit être protégée par un déflecteur d'air monté à son entrée.
6.15.2 La soufflante doit avoir un débit d'au moins 20 000 pi ³ /min.
6.15.3 Le mécanisme d'entraînement de la soufflante doit être protégé adéquatement par un carter.
6.15.4 La balayeuse doit être équipée d'un embrayage à roue libre ou d'un embrayage équivalent pouvant absorber le choc se produisant à l'arrêt du moteur.
6.15.5 Les buses de la soufflante doivent pivoter automatiquement pour permettre à la buse en service d'être alignée avec l'avant de la brosse (2 buses, 1 de chaque côté).
6.15.6 La vitesse de l'air à la sortie de chaque buse doit être d'au moins 270 mi/h.
6.15.7 Les buses doivent pouvoir être abaissées jusqu'au plus 19.05 cm (7.5 po) de la surface de la piste.
6.15.8 Les buses doivent remonter automatiquement à au moins 25 cm (10 po) du sol, lorsque la brosse est relevée en position de transport.
6.15.9 Les buses doivent être munies d'un dispositif d'orientation hydraulique de sorte qu'elles puissent être utilisées pour le nettoyage des feux de piste.
6.16 SYSTÈME HYDRAULIQUE
6.16.1 Le système hydraulique doit être équipé d'une pompe de liquide hydraulique entraînée mécaniquement.
6.16.2 Le système doit comprendre une bêche de liquide hydraulique ayant un volume d'au moins 20 litres et d'au plus 50 litres.
6.16.3 La bêche de liquide hydraulique doit comporter une mise à l'air libre et un niveau.
6.16.4 La pompe doit être entraînée par un arbre Spicer au moins de la série 1150 comportant des joints universels à roulement à aiguilles et un joint coulissant.
6.16.5 Une pompe manuelle doit être installée pour permettre la montée du balai en cas de bris de la pompe hydraulique.
6.16.6 Le système hydraulique doit être muni de filtres à élément remplaçable, de dispositifs de régulation et de relâchement de la pression ainsi que de tous les autres composants nécessaires pour assurer un fonctionnement satisfaisant et sécuritaire.
6.16.7 Le liquide hydraulique doit être d'un type facilement disponible localement, p. ex : Dextron (que des produits d'Esso sont disponibles à Sandspit).
6.16.8 Le circuit hydraulique doit commander l'orientation et le levage de la brosse et des buses d'air.
6.16.9 Tous les électrorobinets, les commandes et les composants du système hydraulique doivent être de type industriel ultra-robuste, protégés contre l'infiltration d'eau, de saleté, d'humidité, etc. et conçus en fonction de l'usage auquel ils sont destinés.
6.16.10 Toutes les conduites de liquide hydraulique doivent être fixées au cadre et installées de manière qu'elles ne risquent pas d'être abîmées.
6.17 ESSIEUX
6.17.1 L'essieu doit être de type ultra-robuste et il doit avoir une capacité correspondant à 110 pour cent du poids maximal supporté. Les roulements à billes de l'essieu arrière devront baigner dans l'huile.
6.17.2 Au moins deux roues de la balayeuse doivent être munies de freins.
6.17.3 Les freins doivent être de type pneumatique et le circuit pneumatique doit pouvoir être relié au camion par l'intermédiaire d'un raccord situé à un endroit approprié sur la balayeuse.
6.18 JANTES ET PNEUS
6.18.1 Les jantes et les pneus doivent pouvoir supporter au moins le même poids que l'essieu.
6.18.2 Tous les pneus doivent être sans chambre à air, de construction radiale et être des pneus d'hiver
6.18.3 Les pneus doivent être produits par un des grands fabricants et ils doivent être offerts dans tous les points de vente de ce fabricant au Canada.
6.18.4 La charge maximale exercée sur les pneus ne doit pas dépasser 500 livres par pouce de largeur de la sculpture.
6.18.5 En cours d'utilisation normale, il ne doit pas s'exercer de charge latérale sur les pneus.
6.18.6 Les roues pivotantes ne doivent pas produire de shimmy tout en pouvant bouger suffisamment pour

toujours être parallèles à l'axe de la balayeuse.
6.18.7 Les roues pivotantes doivent pouvoir être remplacées facilement.
6.19 PANNEAU DE COMMANDE
6.19.1 La balayeuse doit être munie d'un panneau de commande avec serrure, protégé contre les intempéries, celui-ci doit se trouver d'un côté du capot du moteur.
6.19.2 Le panneau de commande doit comporter au moins les instruments suivants : ampèremètre (voltmètre), manomètre d'huile, thermomètre de liquide de refroidissement, compteur horaire et jauge de carburant.
6.19.3 Les 2 portes (intérieure et extérieure) du panneau de commande doivent ouvrir vers l'avant de la balayeuse pour une question de sécurité.
6.19.4 Tous les instruments doivent être protégés contre l'infiltration de poussière et d'humidité ainsi que contre les chocs. Tous les instruments doivent être éclairés de manière qu'ils soient utilisables la nuit.
6.19.5 Le panneau de commande doit comporter au moins les commandes suivantes : contact du moteur, commande des gaz du moteur et interrupteur des projecteurs.
6.19.6 Le panneau de commande doit être muni d'un dispositif d'éclairage permettant son utilisation la nuit.
6.19.7 Fournir une lampe témoin indiquant que le dispositif d'arrêt automatique est enclenché.
6.20 PANNEAU DE TÉLÉCOMMANDE
6.20.1 La balayeuse doit pouvoir être reliée à un panneau de télécommande pouvant être utilisé de l'intérieur de la cabine du véhicule tracteur. Elle doit aussi être reliée à une télécommande portable.
6.20.2 Le panneau de télécommande doit au moins comprendre ce qui suit : compte-tours, commande des gaz du moteur, commande de la température de refroidisseur, commande d'arrêt d'urgence du moteur ainsi que commande d'orientation et de levage de la brosse et des buses d'air.
6.20.3. Le câble du panneau de commande doit être muni d'un connecteur à broches à chaque extrémité. L'un des connecteurs doit être situé près du panneau de commande et l'autre, à 5 pieds de l'œil de remorquage.
6.20.4 Le câble doit avoir au moins 7,6 m (25 pieds) de longueur, il doit être résistant aux intempéries et au rayonnement ultraviolet et il doit être conçu en fonction de l'usage auquel il est destiné.
6.21 PEINTURE
6.21.1 La couche primaire devra être à base d'époxy de qualité. La peinture de finition est une peinture polyuréthane GLASS SHIELD, GLASS GUARD série 2800, la couleur DOT orange ou l'équivalent. Si la peinture n'est pas appliquée à l'usine, une garantie de deux ans doit être incluse.
6.22 AFFICHAGE DES INSTRUCTIONS
6.22.1 Des instructions, des schémas et des avertissements ou des symboles ISO doivent figurer en anglais aux endroits nécessaires pour permettre une utilisation et un entretien efficaces et sécuritaires de la balayeuse.

Solicitation No. - N° de l'invitation
T7061-190010/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T7061-190010

File No. - N° du dossier
VAN-9-42178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE "B"

BASE DE PAIEMENT

Les prix proposés doivent être des prix de lot fermes, destination FAB, et comprendre tous les frais de livraison et de débarquement, conformément à l'exigence décrite à l'annexe A. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus. La TPS ou la TVH doit être indiquée séparément sur les factures.

Tableau B1 — Commande initiale

Point	Description	Qté	Prix unitaire fixe	Total multiplié
B1.1	Balayeuse de piste d'aéroport Marque et modèle _____	1	\$	\$
B1.2	Livraison, y compris tous les frais de port et de débarquement FAB – Aéroport de Sandspit, C.-B.	Lot	\$	\$
	Total B1			\$

Tableau B2 — Biens optionnels

Les prix sont destination FAB et comprennent tous les droits de douane. Les taxes de vente sont en sus.

Point	Description	Prix unitaire fixe
B2.1	Pneus et jantes installés pour chaque taille sur l'appareil	\$
B2.2	Deux ensembles complets de filtres d'entretien	\$
B2.3	Deux ensembles de connecteurs mâles/femmes de rechange pour le câble du panneau de commande	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation
T7061-190010/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T7061-190010

File No. - N° du dossier
VAN-9-42178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE "C" to Part 3 of the Bid Solicitation

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

Solicitation No. - N° de l'invitation
T7061-190010/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T7061-190010

File No. - N° du dossier
VAN-9-42178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Formulaire A - FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION	
Dénomination sociale du soumissionnaire	
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)	Nom
	Titre
	Adresse
	N° de téléphone
	N° de télécopieur
	Courriel
Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA) [voir les <i>Instructions et conditions uniformisées</i> de 2003]	
Compétence du contrat : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)	
Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète de noms de tous les administrateurs . Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s). Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.	
En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que : 1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions; 2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions; 3. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.	
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
T7061-190010/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T7061-190010

File No. - N° du dossier
VAN-9-42178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

FORMULAIRE B : Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique

1. Les soumissionnaires doivent indiquer si leur produit est conforme ou non à chacune des spécifications obligatoires figurant dans le formulaire ci-dessous.
2. Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements et les documents techniques exigés dans la colonne de droite du formulaire ci-dessous.
3. Les approximations fournies par les soumissionnaires seront interprétées comme des données RÉELLES.

Besoin	Fabricant proposé	Numéro du modèle offert
Balayeuse de piste d'aéroport		

Exigences techniques obligatoires	En conformité?	Renseignement fourni dans la proposition technique	
		Oui	Non
		<p>Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique.</p> <p>La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.</p>	
MARQUE ET MODÈLE PROPOSÉ: _____			
1. PORTÉE			
1.1 Fournir à Transports Canada, aéroport de Sandspit, une (1)			

Exigences techniques obligatoires	Renseignement fourni dans la proposition technique	
	En conformité?	
	Oui	Non
<p>nouveau balayeuse de piste remorquée avec timon tel qu'indiqué dans la demande de proposition (DP). Tous les éléments inscrits dans les sections 2 à 6 de la présente spécification doivent être compris dans la configuration de base.</p> <p>3. EXIGENCES GÉNÉRALES</p> <p>2.1 La balayeuse livrée en vertu de la présente spécification doit être une balayeuse commerciale standard du modèle le plus récent. La balayeuse de piste proposée doit avoir été éprouvée en cours d'exploitation et bon nombre de balayuses identiques doivent être en service dans l'industrie; celles-ci doivent avoir été éprouvées dans les conditions d'exploitation auxquelles elles sont destinées pendant au moins 1 an avant la demande de proposition.</p> <p>2.2 Vue d'ensemble – La balayeuse livrée en vertu de la présente spécification doit être une balayeuse de piste remorquée de service moyen pouvant être utilisée à 40 km/h. Elle doit être équipée d'une brosse d'au moins 4,2 m (13,75 pi) de largeur, d'un moteur d'une puissance continue d'au moins 204 KW (265 CV) et d'une soufflante d'au moins 20 000 pi³/min.</p> <p>Elle doit être livrée avec tous les accessoires standard</p>		

Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique.

La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.

Exigences techniques obligatoires	Renseignement fourni dans la proposition technique	
	En conformité?	
	Oui	Non
nécessaires pour garantir sa fiabilité et son efficacité dans toutes les conditions d'exploitation, peu importe que ceux-ci aient été exigés ou non. Le ou les tracteurs fournis doivent être livrés avec tous les accessoires standard nécessaires, peu importe que ceux-ci aient été exigés ou non.		
<p>2.3 Conditions d'exploitation – La balayuse de piste livrée doit être neuve et opérationnelle dès réception aux endroits mentionnés à l'article 1.0.</p> <p>Elle doit pouvoir être utilisée continuellement pendant une période de 24 heures à une vitesse de 40 km/h, au maximum des CV spécifiés, sans bris de ses composants, la brosse étant réglée dans un ajustement de 10 à 15 cm (de 4 à 6 po) de patron. La brosse ne doit pas sautiller et les roues ne doivent pas produire de shimmy alors que la balayuse est utilisée pour enlever de la neige, de la gadoue et des débris à une vitesse de 40 km/h, avec un ajustement de 10 à 15 cm (4 à 6 po) de patron.</p> <p>2.4 Exigence — Dans la présente spécification, les mots, locutions et expressions « doit, doivent, au moins, au plus, ne doit pas dépasser » font référence à une exigence. Aucune dérogation à cette exigence n'est autorisée.</p> <p>Dans les cas où la demande de proposition vise plus d'un</p>		

Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique.

La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.

Solicitation No. - N° de l'invitation
T7061-190010/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T7061-190010

File No. - N° du dossier
VAN-9-42178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Exigences techniques obligatoires	En conformité?	Renseignement fourni dans la proposition technique	
		Oui	Non
équipement, l'emploi du singulier implique également les autres unités, sauf lorsque spécifié autrement.			
2.5 Réponses — Toute réponse doit indiquer clairement si l'item rencontre ou non les exigences. Une approximation est inacceptable et toute omission de réponse sera considérée comme un cas de non-conformité.			
3.0 NORMES ET RÈGLEMENTS			
Sauf indication contraire, toutes les normes et exigences indiquées dans le présent document font référence aux versions les plus récentes.			
4.0 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA LIVRAISON			
4.1 Préparation précédant la livraison La préparation précédant la livraison doit être exécutée par le manufacturier.			Le soumissionnaire doit indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du concessionnaire local qui effectuera l'inspection et la préparation préalables à la livraison. Nom : _____ Adresse : _____
La balayeuse de piste doit être préparée et lubrifiée uniquement avec des produits spécifiques d'Esso* adaptés aux conditions climatiques de la région à laquelle elle est destinée. (*Que des produits Esso sont disponibles à Sandspit)			
4.2 Livraison – À l'aéroport de Sandspit selon les ententes ultérieures avec Transports Canada.			

Exigences techniques obligatoires	Renseignement fourni dans la proposition technique	
	En conformité?	
	Oui	Non
4.3 Documentation — Toute la documentation pertinente doit être fournie au destinataire en même temps que la balayeuse.		
4.4 Inspection – L'entrepreneur doit s'assurer que la balayeuse a été testée et inspectée complètement et qu'elle est en tous points conforme aux exigences avant la livraison.		
Transports Canada se réserve le droit d'inspecter la machine à n'importe quelle étape de la production et de faire corriger tout défaut de conformité.		
Une inspection finale doit être exécutée par le consignataire à la livraison.		
5.0 GARANTIE ET MANUELS		
5.1.1 Manuels – La balayeuse doit être livrée avec une version anglaise des manuels d'exploitation et des manuels d'entretien de l'ensemble de la machine. Chaque manuel d'entretien doit indiquer la marche à suivre pour l'installation de toutes les composantes. Le manuel d'entretien doit aussi renfermer les dessins d'assemblage de toutes les composantes.		
5.1.2 La balayeuse doit être livrée avec une version anglaise du catalogue de pièces. Chaque manuel doit indiquer la référence, l'adresse et le numéro de téléphone du fabricant de chaque		

Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignat ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique.

La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.
	Oui	Non	
ensemble.			
5.1.3 La balayeuse doit être livrée avec une version anglaise des manuels d'entretien et des catalogues de pièces du fabricant du matériel d'origine , cela pour chacun des ensembles constituants.			
5.1.4 Si disponible, fournir un cours d'entraînement en anglais sur vidéo, montrant les principales opérations et les procédures de maintenance préventive.			
5.2 Période de garantie — Tous les ensembles (moteurs, ponts, boîtes d'engrenage, différentiels, soufflante, embrayage et dispositif d'entraînement de la brosse) doivent être protégés par une garantie couvrant les pièces et la main-d'œuvre pendant une période d'au moins 2 000 h d'utilisation ou de 24 mois selon la première condition à se présenter et prenant effet à compter de la date de livraison de la balayeuse à Sandspit. Tous les composants, à l'exception des ensembles ci-dessus mentionnés, doivent être protégés par une garantie couvrant les pièces et la main-d'œuvre pendant une période d'au moins 1 000 h d'utilisation ou de 18 mois et prenant effet à compter de la date de mise en service de la balayeuse.			PÉRIODE DE GARANTIE OFFERTE :
5.3 Réclamation de garantie —Si les réparations demandées			

Exigences techniques obligatoires	Renseignement fourni dans la proposition technique	
	En conformité?	Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique.
	Oui	Non
n'ont pas été commencées dans les 48 heures de la demande, Transports Canada se réserve le droit d'effectuer les réparations et facturer le fournisseur pour les pièces et les heures n'excédant pas le temps standard alloué pour la réparation et le tarif horaire en vigueur pour le personnel de métier à Transports Canada.		
5.4 Concessionnaire — Préciser le concessionnaire qui sera responsable des réparations sous garantie ainsi que le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter si des réparations s'avéraient nécessaires. Le fournisseur doit fournir un estimé du temps des réparations dans un délai de 24 heures suivant une demande de réparation. Tant que la garantie demeure applicable, le fournisseur devra faire les réparations et les entretiens usuels sans frais additionnels au lieu de livraison ou assumer lui-même le transport (remorquage, assurances, repas, hébergement, salaire, le cas échéant, etc.) de la balayeuse si sa réparation ne peut être faite sur place. Précisons que les installations de l'aéroport de Sandspit comprennent un garage d'entretien d'équipements lourds mettant à la disposition des mécaniciens l'ensemble des outils habituels pour leur travail (lift, jack, équipements pneumatiques et hydrauliques, etc.). Pour tout déplacement pouvant détériorer la condition de la balayeuse devant être réparée, cette dernière devra être transportée sur une		La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
	Oui	Non	
<p>plate-forme.</p> <p>5.4 Dépôt de réparation — Responsable de l'exécution de toutes réparations au titre de la garantie requises.</p> <p>DÉPÔT DE RÉPARATION</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE :</p> <p>_____</p> <p>Numéro de téléphone : _____</p>			<p>Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique.</p> <p>La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.</p> <p>DÉPÔT DE RÉPARATION</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE : _____</p> <p>Téléphone : _____</p>
6.0 Caractéristiques de la balayuse de piste			Les soumissionnaires doivent fournir des documents techniques qui prouvent que le produit offert est conforme à toutes les spécifications obligatoires énoncées à la section 6.
6.1 Exigences générales			

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.
	Oui	Non	
6.1.1 L'unité doit être une balayeuse de piste remorquée avec timon.			
6.1.2 L'unité doit être soit entraînée mécaniquement par des arbres et des chaînes, soit à entraînement hydraulique. Tout autre type d'entraînement n'est pas acceptable.			
6.1.3 Tous les coussinets, les pivots et les pièces mobiles susceptibles de s'user doivent être protégés contre l'infiltration de saletés et d'humidité, et dotés d'un dispositif de graissage.			
6.1.4 La balayeuse de piste doit être remorquée dans le même axe que le véhicule. Aucune charge latérale ne doit s'exercer sur les pneus.			
6.1.5 Le poids maximum alloué sera de 7272 kg (16000 lbs).			Réelles _____ kg (lb)
6.1.6 La balayeuse doit pouvoir fonctionner dans des conditions de température variant de -40 °C à +40 °C.			Réelles _____ Celsius
6.1.7 La balayeuse doit pouvoir donner son plein rendement sur des surfaces de béton et d'asphalte.			
6.1.8 La balayeuse doit pouvoir tourner en décrivant un cercle d'un diamètre d'au plus 65 pieds			Actual Operating weight _____ kg or lbs
6.1.9 La balayeuse doit pouvoir fonctionner pendant une période d'au moins 24 heures sans exiger de réglage ni de graissage.			Réelles _____ heures

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
	Oui	Non	
6.2 Performance			
6.2.1 La balayeuse doit pouvoir être utilisée à une vitesse de 40 km/h sans que la brosse sautille ou que les roues produisent du shimmy dans un ajustement de 10 à 15 cm (4 à 6 po) de patron.			Réelles _____
6.2.2 Le régime de la brosse doit se situer entre 525 et 650 tr/min.			Réelles _____
6.2.3 La brosse doit avoir au moins 4,2 m (13.75 pi.) de largeur.			Réelles _____ de largeur (M / ft)
6.2.4 La brosse doit pouvoir être orientée vers la droite et vers la gauche suivant un angle d'au moins 30 degrés par rapport à l'axe transversal			Réelles _____ degrés
6.2.5 La balayeuse doit pouvoir enlever au moins 80 pour cent de la gadoue et la neige laissée par les chasse-neige, cela jusqu'à une épaisseur de 13 mm (1/2 po), pour une neige dont la densité varie de 128 à 240 kg/m ³ (de 8 à 15 lb/pi. ²) et à une vitesse de 40 km/h, avec ajustement de 10 à 15 cm (4 à 6 po) de patron.			Réelles _____
6.2.6 La balayeuse doit pouvoir enlever les dépôts de sable, la poussière, l'eau et les débris légers présents sur la piste alors qu'elle est remorquée à sa vitesse maximale de 40 km/h, avec ajustement de 10 à 15 cm (4 à 6 po) de patron.			Réelles _____
6.3 Dimensions			

Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique.

La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.
	Oui	Non	
6.3.1 La longueur hors tout mesurée entre l'œil de remorquage et l'arrière de la balayuse ne doit pas dépasser 11,8 m (39 pieds).			Réelles durée _____
6.3.2 La largeur hors tout, tous les composants étant installés, ne doit pas dépasser 4,9 m (16 pieds).			Réelles _____
6.3.3 Le dégagement entre la brosse en position relevée et le sol doit être d'au moins 10 cm (4 po); cette valeur vaut pour une brosse neuve.			
6.3.4 La hauteur hors tout de tous les composants ne soit pas dépasser 3 m (10 pieds).			Réelles hauteur _____
6.4 Moteur			
6.4.1 La balayuse doit être équipée d'un moteur diesel refroidi à l'eau d'une marque reconnue. Si leur conception l'exige, les moteurs doivent intégrer des chemises de cylindre humides remplaçables.			Réelles _____
6.4.2 Le moteur doit avoir une puissance nette continue d'au moins 204 KW (265 CV). Le manufacturier doit fournir la littérature indiquant les rendements obtenus, incluant le diagramme de la courbe de performance du moteur.			Réelles _____
6.4.3 Le moteur doit avoir un couple nominal d'au moins 850 lb/pi au maximum du couple.			Réelles _____

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.
	Oui	Non	
6.4.4 Le régime maximal autorisé du moteur ne doit pas dépasser 2 200 tr/min; un régime maximal de 1 800 tr/min est souhaitable.			Réelles _____
6.4.5 Le moteur doit être muni d'un filtre à air de service intense bi-étagé.			Réelles _____
6.4.6 Le circuit de refroidissement doit comporter un filtre de liquide de refroidissement à élément filtrant remplaçable.			Réelles _____
6.4.7 Le circuit de carburant doit être muni d'un filtre de carburant à séparateur d'eau comportant un bol de verre et un élément remplaçable.			Réelles _____
6.4.8 Fournir un thermostatiques ou hydraulique embrayage du ventilateur contrôlé pour le système de refroidissement si pas « Air à air ».			Réelles _____
6.4.9 Les flexibles doivent être du type à la silicone et raccordés au moyen de brides-ressorts.			Réelles _____
6.4.10 Le circuit de refroidissement doit comprendre un radiateur de service intense.			Réelles _____
6.4.11 Le moteur doit être équipé d'un chauffe-bloc d'au moins 1 500 watts immergé dans le liquide de refroidissement; le chauffe-bloc doit être muni d'un cordon d'alimentation de 4,6 m (15 pieds), amovible et muni d'une fiche.			Réelles _____
6.4.12 Fournissez un système d'échappement vertical			Réelles _____

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.
	Oui	Non	
muni d'un silencieux qui se termine par un coude ou par un couvercle à charnière.			
6.4.13 Le moteur doit être équipé d'un dispositif d'arrêt automatique réagissant aux conditions suivantes : faible pression d'huile moteur, surchauffe du liquide de refroidissement, bas niveau de liquide de refroidissement, bas niveau de liquide hydraulique et surchauffe du différentiel.			Réelles _____
6.5 CADRE			
6.5.1 La balayeuse doit être munie d'un cadre ultra-robuste soudé.			Réelles _____
6.5.2 Le cadre doit être en acier de construction.			Réelles _____
6.5.3 La section transversale doit être suffisamment épaisse pour prévenir une déformation du cadre.			Réelles _____
6.6 TIMON			
6.6.1 La balayeuse doit être une balayeuse de piste remorquée avec timon.			Réelles _____
6.6.2 La barre de remorquage doit comprendre une roulette pivotante sur 360°. Le pneu de roulette pivotante doit être identique au pneu du châssis de la balayeuse.			Réelles _____
6.6.3 L'oeillet doit être remplaçable, de bonne qualité et compatible avec le crochet d'attelage déjà monté sur le remorqueur à l'aéroport Sandspit.			Réelles _____

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.
	Oui	Non	
6.6.4 La barre de remorquage doit être munie d'un système à ressort pour faciliter sa manipulation ainsi que de deux chaînes de sécurité avec crochets de sécurité.			Réelles _____
6.6.5 La longueur de bras de remorquage doit être tenue à un minimum tout en offrant un rayon de braquage maximum au tracteur, sans causer une accumulation de neige sur le remorqueur.			Réelles _____
6.7 CAPOT			
6.7.1 Le capot doit être de construction durable et il doit protéger les grands ensembles de la balayuse contre les intempéries.			Réelles _____
6.7.2 Le capot doit comporter des trappes d'accès sur au moins deux côtés. Les trappes d'accès doivent être dimensionnées pour faciliter l'entretien et la réparation des composants.			Réelles _____
6.7.3 La partie supérieure du capot doit se replier ou pouvoir être enlevée facilement de sorte que le moteur puisse être déposé facilement.			Réelles _____
6.7.4 Les trappes d'accès doivent être retenues en place par des loquets.			Réelles _____
6.7.5 Les trappes d'accès et le capot, si sa partie supérieure est repliable, doivent être équipées d'un mécanisme de blocage en position d'ouverture facile à manoeuvrer.			Réelles _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
T7061-190010/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T7061-190010

File No. - N° du dossier
VAN-9-42178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
	Oui	Non	
6.7.6 L'enceinte doit comporter un dispositif d'éclairage permettant l'entretien pendant la nuit.			Réelles _____
6.8 RESERVOIR DE CARBURANT			
6.8.1 Le réservoir de carburant doit avoir un volume d'eau d'au moins 300 litres.			Réelles _____
6.8.2 L'agent de remplissage doit être à gauche pour faciliter le ravitaillement en carburant avec notre situation à ne pas mettre en danger la sécurité de l'exploitant , avec inclinaison et accès vers l'arrière pour permettre d'effectuer l'alimentation en étant situé à l'arrière des roues.			Réelles _____
6.8.3 L'inscription « DIESEL FUEL ONLY » doit figurer près de l'orifice de remplissage en lettres de 2 pouces.			Réelles _____
6.9 SYSTÈME ÉLECTRIQUE			

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.
	Oui	Non	
6.9.1 La balayeuse doit être équipée d'un système électrique de 12 volts.			Réelles _____
6.9.2 Le système électrique doit comprendre au moins trois batteries « DELCO » sans entretien de la série 1110 ou 1200 ayant une intensité de démarrage à froid d'au moins 1 500 ampères. Si le système utilise seulement deux batteries, celles-ci doivent avoir une intensité de démarrage à froid d'au moins 2 000 ampères. Le minimum de 1 500 ampères d'intensité de démarrage à froid est uniquement acceptable pour un système à trois batteries.			Réelles _____
6.9.3 Le système électrique doit comprendre un alternateur « DELCO » de type 25 SI ou 30 SI ayant un débit d'au moins 85 ampères.			Réelles _____
6.9.4 Le système électrique doit comprendre un phare stroboscopique, de couleur ambre, double clignotement, avec basse et haute intensité à 16J. Le modèle extra-robuste 1262, Phase II de Target-Tech rencontre nos exigences. Toute équivalence est acceptable, mais aucune dérogation ne sera autorisée. Le phare sera monté sur la partie la plus haute de la balayeuse.			Réelles _____
6.9.5 Le système électrique doit comprendre au moins deux projecteurs servant à éclairer la brosse et son mécanisme			Réelles _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
T7061-190010/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T7061-190010

File No. - N° du dossier
VAN-9-42178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.
	Oui	Non	
d'entraînement.			
6.9.6 La balayouse doit être munie de feux LED pour le freinage et le feu à trois intensités. Les feux de position seront des feux de positionnement conventionnels. Tous doivent être étanches et résistants aux vibrations.			Réelles _____
6.9.7 Tout le câblage doit être protégé par une gaine. Celle-ci doit également être protégée et elle doit être fixée au cadre à suffisamment d'endroits.			Réelles _____
6.9.8 Le câblage doit être codé de couleurs ou identifié tous les 6 pouces. L'identification du circuit doit être attachée à chaque bout du câble.			Réelles _____

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
	Oui	Non	
6.9.9 Le moteur doit être muni d'un démarreur 12 volts.			Réelles _____
6.9.10 Chaque circuit doit être protégé soit par un fusible, soit par un disjoncteur, localisé dans un endroit commun du tableau de bord.			Réelles _____
6.10 EMBRAYAGE DE LA PRISE DE FORCE			
6.10.1 L'embrayage de la prise de force doit être dimensionné en fonction du couple et de la puissance du moteur.			Actual _____
6.10.2 L'embrayage doit être du type ultra-robuste à détente brusque et il doit être monté directement sur le volant du moteur.			Réelles _____
6.10.3 Le fabricant doit joindre un document attestant que la prise de force convient à l'usage auquel elle est destinée.			Réelles _____
6.10.4 L'engagement de l'embrayage doit être installé à l'extérieur de l'unité et doit être rempli par un manuel de mécanisme assurant un moyen facile et de son exploitation sécuritaire pour l'opérateur.			Réelles _____
6.11 MÉCANISME D'ENTRAÎNEMENT DE LA BROSSÉ			
6.11.1 Le balai doit être mécanique, ou être d'une conception ou être un produit équivalent ayant été éprouvé dans des conditions de neige lourde et mouillée et qui possède la même fiabilité démontrée. Un entraînement hydraulique n'est pas acceptable.			Réelles _____
6.11.2 La brosse peut être soit mécaniquement ou conduit			Réelles _____

Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique.

La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.

Exigences techniques obligatoires	Renseignement fourni dans la proposition technique	
	En conformité?	
	Oui	Non
hydraulique de la end(s). Les lecteurs Centre balai ne seront pas acceptées.		
6.1.1.3 L'entraînement à chaîne doit être muni d'un tendeur de chaîne. Cette exigence s'applique aux systèmes mécaniques, mais pas aux systèmes hydrauliques.		Réelles _____
6.1.1.4 Les roues dentées et les paliers doivent être montés dans un carter leur garantissant un graissage suffisant et les protégeant de l'humidité et de la poussière. Cette exigence s'applique aux systèmes mécaniques, mais pas aux systèmes hydrauliques.		Réelles _____
6.1.1.5 Les carters de chaîne doivent comporter des plaques de regard faciles à enlever et permettant un accès facile à tous les composants de l'entraînement. Cette exigence s'applique aux systèmes mécaniques, mais pas aux systèmes hydrauliques.		Réelles _____
6.1.1.6 Le régime de la brosse doit être d'au moins 525 tr/min et d'au plus 650 tr/min. Cette exigence s'applique aux systèmes mécaniques, mais pas aux systèmes hydrauliques.		Réelles _____
6.12 DIFFÉRENTIEL		
6.12.1 La capacité maximum du différentiel de la balayeuse doit être de 105 % du couple maximum du moteur. Cette exigence		Réelles _____

Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique.

La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.

Exigences techniques obligatoires	Renseignement fourni dans la proposition technique	
	En conformité?	
	Oui	Non
s'applique aux systèmes mécaniques, mais pas aux systèmes hydrauliques.		
6.12.2 Le différentiel doit être facilement démontable. Cette exigence s'applique aux systèmes mécaniques, mais pas aux systèmes hydrauliques.		Réelles _____
6.12.3 Les coussinets du différentiel doivent être extra robustes pour répondre à la demande de poussée violente et à la puissance de couple imposée. Cette exigence s'applique aux systèmes mécaniques, mais pas aux systèmes hydrauliques.		Réelles _____
6.12.4 Les coussinets du différentiel doivent être continuellement lubrifiés. Cette exigence s'applique aux systèmes mécaniques, mais pas aux systèmes hydrauliques.		Réelles _____
6.13 SUPPORT DE LA BROSE		
6.13.1 Le support de la brosse doit reposer sur au moins deux roues pivotantes (360 degrés).		Réelles _____
6.13.2 Les roues doivent être munies d'un amortisseur servant à empêcher le shimmy jusqu'à 50 km/h.		Réelles _____
6.13.3 La brosse doit comporter un capot constitué d'un panneau supérieur fixe. Le capot doit être configuré pour empêcher l'accumulation de neige.		Réelles _____
6.13.4 Le support doit pouvoir supporter les poids de la brosse		Réelles _____

Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique.

La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignat ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.
	Oui	Non	
constituée d'un jeu complet d'anneaux en fils d'acier plus le poids de la charge de neige maximale pouvant s'accumuler sur le capot.			
6.13.5 Le support de la brosse doit pouvoir être orienté de 30 degrés vers la droite à 30 degrés vers la gauche.			Réelles _____
6.13.6 Les butées de la brosse doivent pouvoir supporter la pression maximale exercée par le mécanisme de rotation de celle-ci.			Réelles _____
6.14 BROSSE			
6.14.1 La brosse doit avoir au moins 4,2 m (13,75 pieds) de largeur.			Réelles _____
6.14.2 L'âme de la brosse doit être équilibrée.			Réelles _____
6.14.3 L'âme de la brosse doit avoir 273 mm (10,75 po) de diamètre. Aucune dérogation n'est autorisée.			Réelles _____
6.14.4 La brosse doit être complète à la livraison, c'est-à-dire qu'elle doit être constituée d'au moins 120 anneaux en fils d'acier approuvés par Transports Canada.			Réelles _____
6.14.5 La brosse doit tourner dans un palier monté dans une chaise à chaque extrémité. Les paliers doivent être faciles à remplacer et ils doivent être munis d'un graisseur facilement accessible.			Réelles _____
6.14.6 Le dégagement entre la brosse et le sol doit être d'au			Réelles _____

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.
	Oui	Non	
moins 10 cm (4 po.); cette valeur vaut pour une brosse constituée d'anneaux neufs.			
6.14.7 La brosse doit être munie d'un mécanisme de réglage de section de balayage avec blocage.			Réelles _____
6.14.8 Le mécanisme de réglage de section de balayage doit être facilement accessible.			Réelles _____
6.14.9 Le mécanisme de réglage de section de balayage doit procurer une plage de réglage de 25 mm (1 po) à 228 mm (9 po) sans usure prématurée de la brosse.			Réelles _____
6.14.10 Une réserve de l'âme de la brosse du type spécifié doit être fournie.			Réelles _____
6.15 SOUFFLANTE			
6.15.1 La balayeuse doit être équipée d'une soufflante entraînée mécaniquement ayant pour rôle d'éliminer les résidus laissés par la brosse. La soufflante doit être protégée par un déflecteur d'air monté à son entrée.			Réelles _____
6.15.2 La soufflante doit avoir un débit d'au moins 20 000 pi ³ /min.			Réelles _____
6.15.3 Le mécanisme d'entraînement de la soufflante doit être protégé adéquatement par un carter.			Réelles _____
6.15.4 La balayeuse doit être équipée d'un embrayage à roue libre ou d'un embrayage équivalent pouvant absorber le choc se			Réelles _____

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
	Oui	Non	
produisant à l'arrêt du moteur.			
6.15.5 Les buses de la soufflante doivent pivoter automatiquement pour permettre à la buse en service d'être alignée avec l'avant de la brosse (2 buses, 1 de chaque côté).			Réelles _____
6.15.6 La vitesse de l'air à la sortie de chaque buse doit être d'au moins 270 mi/h.			Réelles _____
6.15.7 Les buses doivent pouvoir être abaissées jusqu'au plus 19.05 cm (7.5 in) , de la surface de la piste.			Réelles _____
6.15.8 Les buses doivent remonter automatiquement à au moins 25 cm (10 po) du sol, lorsque la brosse est relevée en position de transport.			Réelles _____
6.15.9 Les buses doivent être munies d'un dispositif d'orientation hydraulique de sorte qu'elles puissent être utilisées pour le nettoyage des feux de piste.			Réelles _____
6.16 SYSTÈME HYDRAULIQUE			
6.16.1 Le système hydraulique doit être équipé d'une pompe de liquide hydraulique entraînée mécaniquement.			Réelles _____
6.16.2 Le système doit comprendre une bêche de liquide hydraulique ayant un volume d'au moins 20 litres et d'au plus 50 litres.			Réelles _____
6.16.3 La bêche de liquide hydraulique doit comporter une mise à l'air libre et un niveau.			Réelles _____

Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique.

La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignait ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.
	Oui	Non	
6.16.4 La pompe doit être entraînée par un arbre Spicer au moins de la série 1150 comportant des joints universels à roulement à aiguilles et un joint coulisant.			Réelles _____
6.16.5 Une pompe manuelle doit être installée pour permettre la montée du balai en cas de bris de la pompe hydraulique.			Réelles _____
6.16.6 Le système hydraulique doit être muni de filtres à élément remplaçable, de dispositifs de régulation et de relâchement de la pression ainsi que de tous les autres composants nécessaires pour assurer un fonctionnement satisfaisant et sécuritaire.			Réelles _____
6.16.7 Le liquide hydraulique doit être d'un type facilement disponible localement, p. ex : Dextron (que des produits d'Esso sont disponibles à Sandspit).			Réelles _____
6.16.8 Le circuit hydraulique doit commander l'orientation et le lavage de la brosse et des buses d'air.			Réelles _____
6.16.9 Tous les électrobinets, les commandes et les composants du système hydraulique doivent être de type industriel ultra-robuste, protégés contre l'infiltration d'eau, de saleté, d'humidité, etc. et conçus en fonction de l'usage auquel ils sont destinés.			Réelles _____
6.16.10 Toutes les conduites de liquide hydraulique doivent être fixées au cadre et installées de manière qu'elles ne risquent pas			Réelles _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
T7061-190010/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T7061-190010

File No. - N° du dossier
VAN-9-42178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique
	Oui	Non	
d'être abîmées.			
6.17 ESSIEUX			
6.17.1 L'essieu doit être de type ultra-robuste et il doit avoir une capacité correspondant à 110 pour cent du poids maximal supporté. Les roulements à billes de l'essieu arrière devront baigner dans l'huile.			Réelles _____
6.17.2 Au moins deux roues de la balayeuse doivent être munies de freins.			Réelles _____
6.17.3 Les freins doivent être de type pneumatique et le circuit pneumatique doit pouvoir être relié au camion par l'intermédiaire d'un raccord situé à un endroit approprié sur la balayeuse.			Réelles _____
6.18 JANTES ET PNEUS			
6.18.1 Les jantes et les pneus doivent pouvoir supporter au moins le même poids que l'essieu.			Réelles _____
6.18.2 Tous les pneus doivent être sans chambre à air, de construction radiale et être des pneus d'hiver			Réelles _____
6.18.3 Les pneus doivent être produits par un des grands fabricants et ils doivent être offerts dans tous les points de vente de ce fabricant au Canada.			Réelles _____
6.18.4 La charge maximale exercée sur les pneus ne doit pas dépasser 500 livres par pouce de largeur de la sculpture.			Réelles _____
6.18.5 En cours d'utilisation normale, il ne doit pas s'exercer de			Réelles _____

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignat ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.
	Oui	Non	
charge latérale sur les pneus.			Réelles _____
6.18.6 Les roues pivotantes ne doivent pas produire de shimmy tout en pouvant bouger suffisamment pour toujours être parallèles à l'axe de la balayeuse.			Réelles _____
6.18.7 Les roues pivotantes doivent pouvoir être remplacées facilement.			Réelles _____
6.19 PANNEAU DE COMMANDE			
6.19.1 La balayeuse doit être munie d'un panneau de commande avec serrure, protégé contre les intempéries, celui-ci doit se trouver d'un côté du capot du moteur.			Réelles _____
6.19.2 Le panneau de commande doit comporter au moins les instruments suivants : ampèremètre (voltmètre), manomètre d'huile, thermomètre de liquide de refroidissement, compteur horaire et jauge de carburant.			Réelles _____
6.19.3 Les 2 portes (intérieure et extérieure) du panneau de commande doivent ouvrir vers l'avant de la balayeuse pour une question de sécurité.			Réelles _____
6.19.4 Tous les instruments doivent être protégés contre l'infiltration de poussière et d'humidité ainsi que contre les chocs. Tous les instruments doivent être éclairés de manière qu'ils soient utilisables la nuit.			Réelles _____
6.19.5 Le panneau de commande doit comporter au moins les			Réelles _____

Exigences techniques obligatoires	En conformité?		Renseignement fourni dans la proposition technique Les soumissionnaires sont priés d'indiquer en quoi ils répondent à chacun la spécification en consignat ce dans ce formulaire d'attestation de la conformité technique. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux requis. Simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.
	Oui	Non	
commandes suivantes : contact du moteur, commande des gaz du moteur et interrupteur des projecteurs.			
6.19.6 Le panneau de commande doit être muni d'un dispositif d'éclairage permettant son utilisation la nuit.			Réelles _____
6.19.7 Fournir une lampe témoin indiquant que le dispositif d'arrêt automatique est enclenché.			Réelles _____
6.20 PANNEAU DE TÉLÉCOMMANDE			
6.20.1 La balayouse doit pouvoir être reliée à un panneau de télécommande pouvant être utilisé de l'intérieur de la cabine du véhicule tracteur. Elle doit aussi être reliée à une télécommande portable.			Réelles _____
6.20.2 Le panneau de télécommande doit au moins comprendre ce qui suit : compte-tours, commande des gaz du moteur, commande de la température de refroidisseur, commande d'arrêt d'urgence du moteur ainsi que commande d'orientation et de levage de la brosse et des buses d'air.			Réelles _____
6.20.3..Le câble du panneau de commande doit être muni d'un connecteur à broches à chaque extrémité. L'un des connecteurs doit être situé près du panneau de commande et l'autre, à 5 pieds de l'œil de remorquage.			Réelles _____
6.20.4 Le câble doit avoir au moins 7,6 m (25 pieds) de longueur, il doit être résistant aux intempéries et au			Réelles _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
T7061-190010/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T7061-190010

File No. - N° du dossier
VAN-9-42178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Exigences techniques obligatoires	Renseignement fourni dans la proposition technique	
	En conformité?	
rayonnement ultraviolet et il doit être conçu en fonction de l'usage auquel il est destiné.	Oui	
	Non	
6.21 PEINTURE		
6.21.1 La couche primaire devra être à base d'époxy de qualité. La peinture de finition est une peinture polyuréthane GLASS SHIELD, GLASS GUARD série 2800, la couleur DOT orange ou l'équivalent. Si la peinture n'est pas appliquée à l'usine, une garantie de deux ans doit être incluse.		Réelles _____
6.21 AFFICHAGE DES INSTRUCTIONS		
6.21.1 Des instructions, des schémas et des avertissements ou des symboles ISO doivent figurer en anglais aux endroits nécessaires pour permettre une utilisation et un entretien efficaces et sécuritaires de la balayeuse.		Réelles _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
T7061-190010/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN531

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T7061-190010

File No. - N° du dossier
VAN-9-42178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
